



Ville de Mèze

N° 237

ARRÊTE MUNICIPAL

AUTORISATION ET INTERDICTION ESPACE PUBLIC JARDIN ANDRE MONTET

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles L2212.2, L2213.1 à L2213.6 et L2215.5 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.411.21.1, R.411.8 et R.417.6, R417.10,

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par le service « Jeunesse » de la ville de MEZE,

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire, en raison de l'organisation de la « Journée de la Jeunesse - Têtes en l'air et Pieds dans l'eau », d'interdire au public et réserver pour les participants la pinède située Jardin A. MONTET à côté du parking de la « plquette », afin de permettre le bon déroulement de ces réjouissances et d'éviter tous risques d'accidents.

ARRETE :

Article 1 : L'arrêté n° 237 du 2 mai 2023, annule et remplace l'arrêté n° 176 du 5 avril 2023.

Article 2 : La pinède située jardin A. MONTET est fermée au public et réservée aux participants de la manifestation, samedi 3 juin 2023, de 10h00 à 12h30.

Article 3 : L'autorisation pour l'installation d'un Food Truck « la Diligence des Saveurs » est accordée quai Baptiste Guitard face au hangar de la « Nouvelle Lance Mézoise », samedi 3 juin 2023, de 08h00 à 18h00.

Article 4 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum pour permettre l'application de cette mesure.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.



Ville de Mèze

N° 237

Article 7 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Mèze, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de la Police Municipale, les Agents assermentés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 2 mai 2023.

Le Maire,

Thierry BAEZA